



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 30 - Gardiennage et surveillance de diverses installations et manifestations - Groupement de commandes et signature des marchés

Gardiennage et surveillance de diverses installations et manifestations

Groupement de commandes et signature des marchés

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

I - Contexte et enjeux

La Ville de Besançon souhaite, dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, engager une procédure de passation des marchés publics pour le gardiennage et la surveillance de diverses installations et manifestations.

Ce groupement de commandes comprendra a minima la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et les communes du Grand Besançon ayant fait part de leur souhait d'adhérer au marché (la liste des collectivités concernées n'étant pas arrêtée à ce jour).

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

La durée du marché est d'un an, reconductible deux fois un an.

II - Procédure

Ce marché a pour objet le gardiennage et la surveillance de diverses installations et manifestations : piscines, patinoire, chantiers, fête de la musique, journées européennes du patrimoine, fête de quartier, fête de l'agglomération, etc.

Le montant annuel estimé des commandes est de l'ordre de 100 000 € TTC. L'accord-cadre sera réparti en deux lots, le lot 1 étant réservé aux installations bisontines.

Par conséquent, la procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert prévue aux articles 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Lot	Désignation
1	Surveillance renforcée piscines/patinoire
2	Gardiennage et surveillance de diverses installations et manifestations

Conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est proposé de conclure un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et pour répondre à des situations imprévues.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics et à signer les marchés correspondants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 4 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité